



L'HNE « Hôpital ami des bébés »

Décerné par l'**UNICEF**, ce label récompense les maternités respectant les 10 conditions suivantes :

- ❶ Porter systématiquement à la connaissance de tout le corps médical et du personnel soignant des directives écrites pour favoriser l'allaitement maternel
- ❷ Donner à tout le personnel soignant la possibilité de suivre régulièrement des cours de formation et de perfectionnement, afin qu'il puisse mettre en œuvre ces directives
- ❸ Informer toutes les femmes enceintes des avantages et de la pratique de l'allaitement maternel
- ❹ Aider les mères à commencer d'allaiter leur enfant dans l'heure qui suit l'accouchement
- ❺ Montrer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein, même si elles se trouvent momentanément séparées de leur enfant
- ❻ Ne donner aux nouveau-nés allaités au sein aucun aliment ou boisson, sauf si le lait maternel ne couvre pas les besoins de l'enfant
- ❼ Garantir le rooming-in, c'est-à-dire permettre à la mère et à l'enfant de rester ensemble nuit et jour
- ❽ Adapter l'allaitement maternel au rythme de l'enfant
- ❾ Eviter l'usage de tétérelles, biberons et sucettes dans le post-partum immédiat
- ❿ Le soutien à l'allaitement maternel ne s'achève pas à la sortie. Il y a donc lieu de garder contact avec les groupes de soutien à l'allaitement maternel, les sages-femmes, les conseillères en allaitement maternel et les services de puériculture, et d'informer la mère de l'existence de ces groupes